

VILLERS *infos*

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE VILLERS-MARMERY

n° 15 - NOVEMBRE 1999

LA RÉCOLTE DU SIÈCLE ?

Afin de vous faire votre propre opinion sur la question, nous vous proposons un résumé en images de la vendange 99...



En cette fin de siècle, l'outil mécanique facilite la cueillette des raisins...



... qui reste malgré tout une tâche manuelle pénible, même si la vigne n'est plus plantée 'en foule', comme autrefois.

LE MOT DU MAIRE



Par ces quelques lignes, je tiens à remercier les deux jeunes filles qui ont bien voulu au cours du mois d'Août prendre sur leur temps libre pour que nous ne manquions pas de pain du fait des vacances de notre boulanger.

G. Dayer

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p. 1
La récolte du siècle ?	p. 1/2
Le Conseil vous informe :	
• Réunion du 30/06/99.....	p. 3
• Réunion du 02/09/99	p.3/4
• Procès Verbal du 31/03/99.....	p. 4
• Analyse d'eau.....	p. 5
• Commission des Fêtes	p. 6
État Civil	p. 3
Connaissance du patrimoine :	
• Villers au cœur d'un réseau	p. 9/10
• L'Abbé Jean Paramelle.....	p. 11
Le coin des associations :	
• Le Centre de Loisirs	p. 6
• L'Éveil Socio-Culturel.....	p. 6
• Le Club des Anciens.....	p. 7
• Les Sapeurs Pompiers.....	p. 7/8
Mots Croisés	p. 8
Image du passé	p. 12
Calendrier	p. 12
En bref	p. 12
Les monstres	p. 12
Solution des Mots Croisés	p. 12

La Mairie est ouverte le LUNDI, le MERCREDI et le JEUDI de 17h à 19h, le VENDREDI de 14h à 17h.
Téléphone et télécopie : 03 26 97 92 68 - Site WEB sur <http://www.chez.com/rfernand/>



Les plus jeunes n'hésitent pas à se confronter à la dure réalité du travail.



Ce superbe Chardonnay de Villers-Marmery affichera-t-il 12° sur le pressoir ?



Ici, un pressoir semblable à ceux qu'ont connu nos aïeux au début du siècle...



... là, un appareil de la dernière génération, équipé d'une membrane pneumatique capable de fournir un moût d'une qualité équivalente à celle obtenue dans un pressoir traditionnel.



Modernisme ou tradition, le travail des pressureurs reste toujours une épreuve de force...



Les aignes sorties du pressoir sont maintenant évacuées en grande quantité vers un lieu de collecte situé entre Villers et Verzy en attendant d'être acheminées vers l'usine de Sept Saulx où elles seront transformées et valorisées (chimie, cosmétique, produits alimentaires (alcools, huile de pépins de raisins, ...) ou alimentation animale).

• REUNION DU CONSEIL DU 30 JUIN 1999

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- vote et approuve le compte administratif 1999 de la Commune qui se solde par un excédent de 405 015.24 F.

- vote et approuve le compte administratif 1999 du service des EAUX qui se solde par un excédent de 162 832.65 F.

- vote et approuve le compte administratif 1999 du compte LOTISSEMENT qui se solde par un excédent de 74 593.36 F.

- décide de retenir l'Entreprise R. MORIN pour un montant de 98 252.82 F. pour les travaux d'amélioration du réseau pluvial Impasse du Presbytère.

- décide de retenir l'Entreprise HUTASSE pour l'installation du chauffage de la salle de Mairie pour un montant de 19 066.86 F. et l'Entreprise SLIVINSKY pour l'installation électrique de la salle de Mairie pour un montant de 16 594.56 F. Ces travaux, devant être réalisés en même temps que le renforcement du plancher et l'installation du plafond, seront effectués en coordination avec l'Entreprise LECQ pendant le mois de Juillet.

- émet un avis favorable à l'adhésion des Communes de CHENAY, MERFY, PONTFAVERGER et VAUDESIN-COURT à la vocation "COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES" du SIVOM de la Région de VERZY.

- Désigne les Représentants de la Commune au SIVOM :
Membres titulaires : M. BOUTILLE Z Gaston , M. HAUTEM Dominique
Membres suppléants : M. DEVAVRY Jean-Claude, M. BOQUET Claude

- Faisant suite à une demande d'achat de sente et compte-tenu que ce projet est soumis à enquête, décide d'attendre afin de prévoir une vente de plusieurs sentes. La Population sera consultée pour connaître d'autres éventuels amateurs avant de lancer la procédure.

- décide de prendre en charge l'édition d'un livre sur la Commune contenant des photos avec légendes des différents événements qui se sont déroulés de l'an 1900 à l'an 2000, sur la base de 500 exemplaires.

- Monsieur BOUTILLEZ demande que la Commune fasse enlever les poteaux d'éclairage public qui ont été installés dans l'impasse privée. Un devis sera sollicité.

- Monsieur FERNANDEZ demande la création d'une aire de stockage pour la récupération des housses plastiques par le Parc Naturel Régional. Il demande que la peinture soit effectuée sur le sol devant chez M. BRASSART Francis.

- Monsieur LONGIS informe le Conseil que le bureau de l'A.S.A. s'est réuni le 8 Juin 1999 et a procédé aux élections

ÉTAT CIVIL

(du 12/02/1999 au 23/10/1999)

• Décès

M. Denis MARTIN, le 04/08/1999

• Naissances

Thibaut ACH, le 28/07/1999 à Reims

• Mariages

- Melle Armelle BOUTILLEZ et
M. Hervé GAUDINAT, le 04/09/1999

- Melle Séverine LONCLE et
M. Rodolphe KAVALINEAS, le 11/09/1999

règlementaires :

Président : M. LONGIS Laurent ;

Vice-Président : M. LONCLE Daniel ;

Trésorier : M. BAZIN Noël ;

Secrétaire : M. MARGAINE Arnaud ;

Membre titulaire : M. HAUTEM Jean-Claude ;

Membres suppléants : M. BERTHELLEMY Alain, M. MALOT Franck, Mme DELABARRE Francine.

Le Bureau a souhaité que la Commune et l'A.F. soient représentées au sein du Bureau et propose que M. LONCLE Daniel soit nommé par le Conseil en tant que Délégué de la Commune. Le Conseil accepte cette proposition.

La Commune règlera les honoraires de la Chambre d'Agriculture et du Géomètre.

Il demande où en est le projet de curage des mares. La mare des Oies et de la station ont été métrees, les devis devraient arriver prochainement. La mare de l'A.F. n'a pas été prévue.

Il souhaite que le Conseil entame une étude sur les intérêts de la Commune à adhérer à la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VESLE-MONTAGNE DE REIMS. MM. FERNANDEZ et HAUTEM contacteront M. DOUADI, Président, afin d'organiser une réunion d'information.

- Monsieur le Maire présente le courrier de M. Laurent LONGIS, 2° Adjoint qui l'informe de sa décision de démissionner de la Vice-présidence de la Commission des voiries et chemins à compter de ce jour.

- Monsieur le Maire présente le courrier de M. Bernard MARGAINE qui l'informe de sa décision de démissionner de Conseiller Municipal à compter du 15 Juillet 1999.

Le Maire

• RÉUNION DU CONSEIL DU 2 SEPTEMBRE 1999

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- émet un avis favorable aux projets de conventions à signer

avec le Département pour les travaux de signalisation horizontale axiale mise en œuvre sur le réseau routier départemental en traversée d'agglomération et les opérations de déneigement, de salage et sablage sur le réseau routier départemental en traversée d'agglomération.

- conscient du danger que représente l'immeuble sis au 14 rue de Charleville et appartenant à Monsieur DARDENNE Maurice, invite le Maire à entreprendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de la population.

- prend connaissance des résultats de l'ouverture des plis des travaux de viabilisation du lotissement non conformes aux prévisions. Une nouvelle consultation a été relancée par les services de l'Équipement.

- décide de retenir l'Entreprise DEBAR pour le curage de la mare des Oies, le curage de la mare de la station d'épuration et l'aménagement du terrain de la gare.

- Faisant suite à la réunion du 10 MAI 1999, les tarifs de location de matériel pour l'entretien des chemins auprès de l'Entreprise S.C.R. qui effectue la prestation d'entretien des chemins depuis plusieurs années ont été sollicités. Ce devis en date du 8 Juin avait été transmis à Monsieur LONGIS. Compte-tenu de la démission de Monsieur LONGIS de la Présidence de la Commission des Chemins lors de la réunion du 23 Juin et de la période des congés annuels, les travaux n'ont pas été réalisés. Le Conseil Municipal, considérant qu'il était nécessaire d'intervenir avant les vendanges, demande aux Membres de la Commission des Chemins s'ils veulent bien effectuer l'organisation de cet entretien. Les Membres de la Commission ayant précisé qu'ils n'étaient pas disponibles, MM. MARCHAND et ROTHIER se proposent pour montrer les chemins le matin et Monsieur CHARPENTIER assurera les après-midis. L'Entreprise sera consultée sur sa disponibilité.

- Décide de programmer les travaux de voirie suivants :
- rue de la Mairie avec enfouissement des réseaux rue Crinque.
- mise en enrobés des trottoirs du lotissement "le chemin de Courmelois".

Il invite le Maire à solliciter un devis des services de l'Équipement afin de monter le dossier de demande de subvention au titre de la D.G.E. 2000.

- Vote et approuve le budget supplémentaire 1999 du service des Eaux qui s'équilibre en dépenses et en recettes à
FONCTIONNEMENT : 162 832 F.
INVESTISSEMENT : 137 976 F.

- Vote et approuve le budget supplémentaire 1999 du compte LOTISSEMENT qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :
FONCTIONNEMENT : 74 593 F.
INVESTISSEMENT : 291 003 F.

- Vote et approuve le budget supplémentaire 1999 de la COMMUNE qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :
FONCTIONNEMENT : 405 015 F.

INVESTISSEMENT : 824 747 F.

- Monsieur le Maire fait part au Conseil des résultats du recensement de la Population fourni par l'INSEE : Population totale fixée à 607 Habitants.

- Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du courrier de Monsieur le Préfet de la Marne qui l'informe de la liste des sites susceptibles d'être proposés pour le projet NATURA 2000 et transmis à Madame la Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Le site n° 67 "Massif forestier de la Montagne de REIMS et étangs associés" est situé en partie sur le territoire de la Commune et fait partie de cette liste.

Le Maire

PROCÈS-VERBAL POUR CONSTATER QUE LE CONSEIL MUNICIPAL NE S'EST PAS TROUVÉ EN NOMBRE SUFFISANT POUR DÉLIBÉRER VALABLEMENT.

Le trente et un Mars mil neuf cent quatre vingt dix neuf à dix neuf heures, le Conseil Municipal a été réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAYER Gaston, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 26 MARS 1999.

Nombre de Membres en exercice : 14

Présents : Monsieur DAYER Gaston, Maire, Monsieur DEVAVRY Jean-Claude, 1° Adjoint, Monsieur MARCHAND Fernand, Conseiller Municipal, Madame CHARPENTIER Monique, Conseiller Municipal.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Monsieur ROTHIER Didier, Conseiller Municipal.

Absent excusé : Monsieur BOQUET Claude, Conseiller Municipal

Absents : Monsieur LONGIS Laurent, 2° Adjoint, Monsieur HAUTEM Dominique, Conseiller Municipal, Monsieur FERNANDEZ Richard, Conseiller Municipal, Monsieur DELABARRE Joël, Conseiller Municipal, Monsieur BOUTILLET Gaston, Conseiller Municipal, Monsieur MARGAINE Bernard, Conseiller Municipal, Monsieur LONCLE Daniel, Conseiller Municipal, Monsieur MICK Dominique, Conseiller Municipal.

Les Membres présents n'étant pas en nombre suffisant pour délibérer valablement sur :

P.O. S. de VERZY / P.O.S. des PETITES LOGES / Délibération entérinant l'enquête publique du C.R. dit Ancienne Voie du C.B.R. / Délibération pour fixation des tarifs des demandes de buvettes / Demande de pose d'un miroir rue de la Mairie / Demande de réfection du crépi du mur de la Poste / Projets travaux 1999 / Délibération de transfert du lotissement LE CHEMIN DE COURMELOIS sur la Commune / Budget Primitif 1 999 : Service des EAUX - Lotissement - Commune, la séance a été levée et renvoyée au LUNDI 12 AVRIL 1999 à 19 Heures.

Fait et délibéré à VILLERS MARMERY, le 31 MARS 1999.

Signature des Conseillers Présents

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

ANALYSE DE L'EAU PRÉLEVÉE LE 31 AOÛT 1999 (laboratoire municipal et régional de Reims)

PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES	Résultat	Unité	NORMES
Aspect (0=r.a.s; sinon = 1; cf comm.)	LIMPIDE	qualit.	
Turbidité néphélométrique	0,18	NTU	2
pH à 20° C	7,39	unité pH	9
Titre alcalimétrique	0	°F	
Titre alcalimétrique complet	24,3	°F	
Titre hydrotimétrique	35,9	°F	
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/l	0,5
Nitrites (en NO2)	0	mg/l	0,1
Nitrates (en NO3)	50,3	mg/l	50
Phosphore total (en P2O5)		mg/l	5
Diazinon	<0.01	µg/l	0.1
Parathion-méthyl	<0.01	µg/l	0.1
Parathion	<0.01	µg/l	0.1
Atrazine	0,09	µg/l	0.1
Cyanazine	<0.01	µg/l	0.1
Desmétryne	<0.02	µg/l	0.1
Pendiméthaline	<0.02	µg/l	0.1
Prométhrine	<0.02	µg/l	0.1
Secbuméton	<0.01	µg/l	0.1
Simazine	0,06	µg/l	0.1
Terbuméton	0,11	µg/l	0.1
Terbutryne	<0.02	µg/l	0.1
Terbuthylazine	0,14	µg/l	0.1
Atrazine-déséthyl	0,16	µg/l	0.1
Atrazine-déisopropyl	0,06	µg/l	0.1
Chlortoluron	<0.03	µg/l	0.1
Diuron	0,13	µg/l	0.1
Isoproturon	0.01	µg/l	0.1
Linuron	<0.02	µg/l	0.1
Métabenzthiazuron	<0.01	µg/l	0.1
Monolinuron	<0.02	µg/l	0.1
Néburon	<0.01	µg/l	0.1
Dinoseb	<0.03	µg/l	0.1
Dinoterbe	<0.03	µg/l	0.1
Ioxynil	<0.01	µg/l	0.1
Flusilazol	<0.02	µg/l	0.1
Ethofumésate	<0.03	µg/l	0.1
Folpel	<0.03	µg/l	0.1
Terbuthylazine déséthyl	0,09	µg/l	0.1
Terbuméton déséthyl	0,16	µg/l	0.1
PARAMÈTRES MICRO-BIOLOGIQUES			
Bact. aér. revivifiables à 22° -72h	6	n/ml	
Bact. aér. revivifiables à 37° -24h	0	n/ml	
Coliformes totaux /100ml-ML	0	n/100ml	0
Coliformes thermotolérants /100ml-ML	0	n/100ml	0
Streptocoques fécaux /100ml-ML	0	n/100ml	0
Spores bact. anaér. sulfito-réd./20ml	0	n/20ml	1

CONCLUSIONS SANITAIRES :

- Eau non conforme pour les paramètres physico-chimiques testés.

Teneur en NITRATES supérieure à la concentration maximale admissible fixée à 50 mg/l.

L'eau peut être utilisée pour les usages sanitaires courants mais ne doit pas être consommée par les nourrissons et les femmes enceintes.

Maintenir un résiduel en chlore de 0,1 mg/l sur l'ensemble du réseau.

Concernant le problème des Nitrates et des Pesticides, une modification de la ressource est nécessaire.

- Qualité d'eau non conforme aux exigences réglementaires physico-chimiques actuellement en vigueur. La teneur en ATRAZINE DÉSÉTHYL, en DÉSÉTHYLTERBUMÉTON, EN TERBUMÉTON, en THERBUTHYLAZINE et en DIURON dépasse la concentration maximale admissible fixée à 0,1 µg/l par substance individualisée ainsi que celle fixée à 0,5 µg/l pour la somme des substances mesurées (Décret n° 89-3 modifié du 3 janvier 1989). L'eau reste utilisable pour les usages sanitaires et la consommation humaine, en effet le total des substances mesurées n'atteint pas les 2µg/l préconisés par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Le suivi reste maintenu pour cette année.

• COMMISSION DES FÊTES

Fête patronale

Comme l'an passé, la commission des fêtes a organisé un spectacle le dimanche Après-midi. Pour changer de style, nous avons fait venir un ensemble typique : Le Mac Dowell Pipe Band, composé de 7 cornemuses, de 5 tambours et d'une grosse caisse. Afin d'inciter les villageois à participer à cet après-midi récréatif, le groupe a d'abord défilé dans les rues de Villers pour rejoindre la place de la Mairie où il se produisit "en statique". Beaucoup ont été étonnés du volume sonore dégagé par cet ensemble. Le groupe était mené par un tambour-major à la dextérité surprenante, malgré son jeune âge. La prestation offerte sur la place de la Mairie fut d'une très grande qualité et enthousiasma le public nombreux.

Nous tenons à remercier tous ceux qui se sont déplacés pour suivre le spectacle prouvant ainsi leur attachement à notre fête patronale : c'est un encouragement pour la commission des fêtes. Nous regrettons cependant que quelques imbéciles avinés, sans doute plus bêtes que méchants, se soient servis de leur chien pour perturber le défilé. Non contents d'avoir sévi dans les rues du village, ils ne se sont pas gênés de perturber leur spectacle sur la place de la Mairie : ils se reconnaîtront. Qu'ils se rassurent, nos amis hollandais sont accoutumés à ce petit jeu malsain...



LE COIN DES ASSOCIATIONS

• LE CENTRE DE LOISIRS

Bilan 1999

Cette année, à la demande générale, le centre de loisirs s'est déroulé sur quatre semaines au lieu de trois les années précédentes : du 5/07 au 30/07/99. Un mois de Juillet bien ensoleillé, un groupe d'enfants (41) plein d'énergie, une bonne équipe d'animation : un cocktail détonant !

Nous leur avons proposé différentes sorties :

- la visite d'une ferme à Launois sur Vence a enthousiasmé petits et grands ;
- balades à poney ;
- pique-nique au milieu des chèvres et des moutons ;

- sortie "nature" en roulotte tirée par un cheval de trait.

- au programme également :

- le Parc Nature de Sept-Saulx pour les petits ;
- le Bowling de Taissy pour les plus grands.

- et pour tous, une journée à Nigloland, toujours appréciée.

Pour clôturer le Centre, les enfants nous ont offert un beau spectacle.

Rendez-vous au mois de Juillet 2000...

Patricia Lejeune

• LÉVEIL SOCIO-CULTUREL : L'année 1999.

Le Carnaval du 13 Mars, le Marché aux fleurs du 25 Avril, et enfin la Kermesse des Écoles le 13 Juin, autant de manifestations auxquelles l'E.S.C.V.M. a participé activement pour récolter les fonds nécessaires aux activités scolaires et extra-scolaires de nos enfants. À ce sujet, nous remercions toutes les personnes ayant participé de près ou de loin, par des dons, par leur présence, etc, à la réussite de ces différentes journées. Ceci nous a permis d'acheter un réfrigérateur, des accessoires de poupées et des livres pour la classe maternelle, ainsi que deux "coins bibliothèque" pour les primaires, enfin du matériel de projection et un appareil photo numérique pour l'ensemble de l'école. Sans oublier, bien sûr, le voyage de fin d'année.

Les "Petits Schtroumpfs" (classe maternelle) sont allés à "Walibi-schtroumpf", et les deux autres classes à Boulogne sur Mer, visiter l'aquarium "Nausicaa".

La prochaine réunion se fera le MARDI 26 OCTOBRE à 20 h 30, à la Mairie. Tous les parents désirant faire partie de l'ESCVM seront les bienvenus.

Notez enfin : notre LOTO annuel se fera le DIMANCHE 28 NOVEMBRE à partir de 14h00 : tombola, nombreux lots, gros lots, pâtisseries, buvette. Soyez nombreux. Merci.

Les membres de l'E.S.C.V.M.

• LE CLUB DES ANCIENS

L'Assemblée Générale aura lieu le Dimanche 21 novembre 1999, salle polyvalente.

Elle sera suivie d'un repas agrémenté au dessert par la présence du quadrille des lanciers de Reims (10 participants).

Repas et spectacle ne sont pas réservés uniquement aux membres du club, mais à celles et à ceux que cela intéresserait.

Si vous voulez participer au repas ou au "dessert-spectacle", contactez dès maintenant l'un des membres du club.

Repas + spectacle : 200 F, boisson comprise

Dessert seulement + spectacle : 70 F.



• LES SAPEURS POMPIERS *(Extrait du site Internet <http://www.chez.com/rfernand/>)*

HISTORIQUE :

L'organisation communale d'un service de secours contre l'incendie et pour sauver des biens, personnes et effets fut née peu après 1800.

En 1831 est créée au sein de la Garde Nationale, la Compagnie de Sapeurs Pompiers qui peut recevoir des armes pour concourir au maintien de l'ordre, et c'est en 1871 que s'organise le Corps de Sapeurs Pompiers supprimant les Gardes Nationaux. 25 Hommes composaient ce Corps.

À cette époque, l'intercommunalité existait déjà, les Sapeurs Pompiers et la pompe à bras, attelée à un cheval, pouvait se rendre dans une Commune avoisinante en cas de nécessité.

Vers 1910 la "Cligue" Tambours et Clairons vit le jour.

1903 et 1925 furent des dates de nouvelles organisations nationales fixant la réglementation et les dépenses à la charge des Communes.

En 1935, les Sapeurs Pompiers reçoivent le premier drapeau, suite à l'acquisition de dons et de subventions de la Commune. Celui-ci est remplacé en 1986 lors de la cessation d'activité du Chef de Corps, le Lieutenant HAUTEM André, offert par celui-ci marquant ainsi ses 38 années d'ancienneté au service de la Commune.

Le Corps de Sapeurs Pompiers remplace l'appellation Compagnie et Subdivision en 1953 avec la répartition des secteurs d'intervention des Centres de secours et Centre de Secours Principaux.

L'effectif local se réduit à 12 personnes minimum, correspondant au nombre d'habitants, aux risques particuliers locaux et à l'étendue de la forêt domaniale.

Aujourd'hui, appelé Centre de Première Intervention, Le Corps de Sapeurs Pompiers est composé de 14 Hommes, commandé par un Adjudant-Chef.

Quelques noms de sous-Lieutenants Chefs de Corps : Baudrant Jean Claude (1834). ADNET Anatole, BIGAULT Jean Marie, DARDENNE Adonis, LAURENT Désiré, LAURENT Victor, TRITAN Camille, HAUTEM Allyre, LONCLE Julien, HAUTEM André...

MATÉRIEL :

La première pompe à incendie attelée à un cheval fut achetée le 15 Pluviose an XIII (15 janvier 1803) à PAULUS d'Epernay. Elle coûta 1 375 Francs. L'année suivante, on acheta 100 seaux en osier pour 400 Francs.

En mars 1814, les Cosaques ont détérioré la pompe. Elle fut réparée et put servir jusqu'en 1864. À cette date, la maison GALICHET de Châlons en fournit une toute neuve tirée à bras d'hommes pour la somme de 900 francs. (Celle-ci existe toujours et est en excellent état de marche.)

Les tuyaux de cuir, seaux en toile, gaffes, cordages et haches complètent cet équipement.

Maintenant le Centre est doté d'un véhicule fourgon tout usage (CTU) transportant une partie du personnel et le matériel de première intervention, pouvant également tracter la moto-pompe (MPR) Guinard 1000/10 ou la remorque de dévidoirs (RDA).

Chaque année, la Commune investit dans du matériel performant et indispensable pour une bonne exécution des missions de secours confiées aux Sapeurs Pompiers locaux spécialement formés.

HABILLEMENT

L'habillement, ceinture, casques de cuivre, fut acheté peu à peu. Vers 1910, les Sapeurs ont reçu la première tenue de sortie, et le 14 Juillet 1927 était inaugurée la nouvelle tenue de feu, composée du pantalon de toile blanche et de la veste bleue marine.

En 1998, chaque Sapeur Pompier du village est doté des tenues de feu et de sortie réglementaires y compris l'acquisition du nouveau casque F1.

LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite et fin)

ALERTE

L'alarme est déclenchée soit par la transmission du Centre de Traitement d'Alerte de la Marne au Bip local que porte le personnel de garde, soit par la sirène dont la commande est accessible à tous.

RAPPEL : Comme l'ont fait les derniers sinistrés, avec les avantages qu'ils ont apprécié, et afin de gagner du temps, (dans la mesure du possible) déclenchez vous-même ou faites déclencher les Secours Locaux, en sonnant la sirène du village par le bouton situé près de la porte de la Mairie. C'est simple d'emploi et vous réduisez les temps d'attente "qui sont toujours trop longs."

DATES À RETENIR :

LE 23 OCTOBRE 1999 : Manœuvre des écoles.

LE 4 DECEMBRE 1999 : Nous fêtons Sainte BARBE. Toute la population est invitée à la cérémonie religieuse de 18h00 précédant le vin d'honneur servi à la salle polyvalente. Il est possible à tous de participer au banquet de la soirée. Renseignez-vous auprès du Chef de Corps ou d'un Sapeur Pompier voisin.



A. Hautem

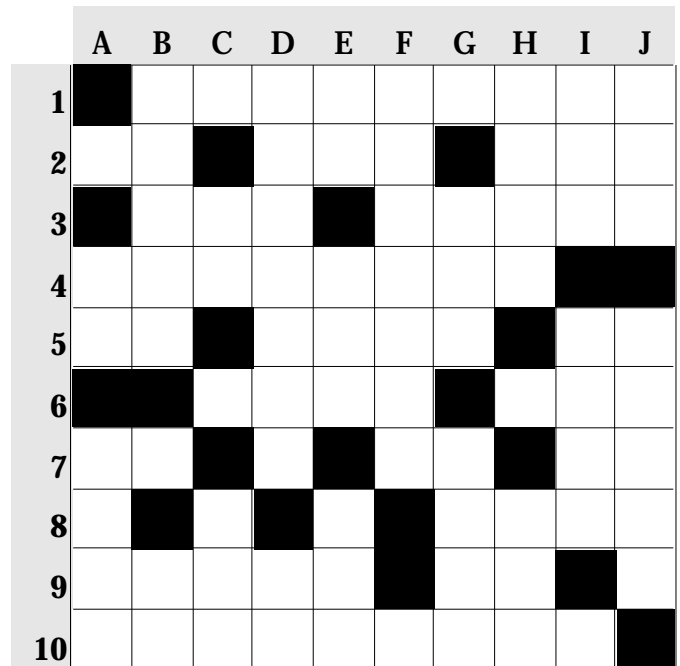
MOTS CROISÉS

Horizontalement

1. Solitaires
2. Société. Palmipède. Voleuse.
3. Masque. Jaunes rouge.
4. Protégée.
5. Dedans. Lac. Conjonction.
6. Récipient. Anglaise.
7. ... et là. Île. Note.
8. Risquée.
9. Film sans film. Parcours.
10. Détruites.

Verticalement

- A. Comité. Courant dans la région.
- B. Exposition. Pronom.
- C. Adverbe. Poisson renversé.
- D. Récent. Abréviation.
- E. U.S. Army. Légumineuse. Pronom.
- F. Coursier.
- G. Fin. Divinité.



- H. Rapière. Écrivain.
- I. Gaie. Choisie.
- J. Possessif. Pensantes.

VILLERS AU CŒUR D'UN RÉSEAU... *(suite de l'article paru dans VI n° 13)*

Des petits carrés d'espace social, au cœur d'un réseau...

Après avoir parcouru les chemins vicinaux et les rues du village, soufflons un peu. Arrêtons-nous pour discuter. Ah ! les Flaveux ! L'Être Humain se définit lui-même comme un animal social : le désir de se rencontrer est un besoin fondamental.*

Des carrés d'espace social

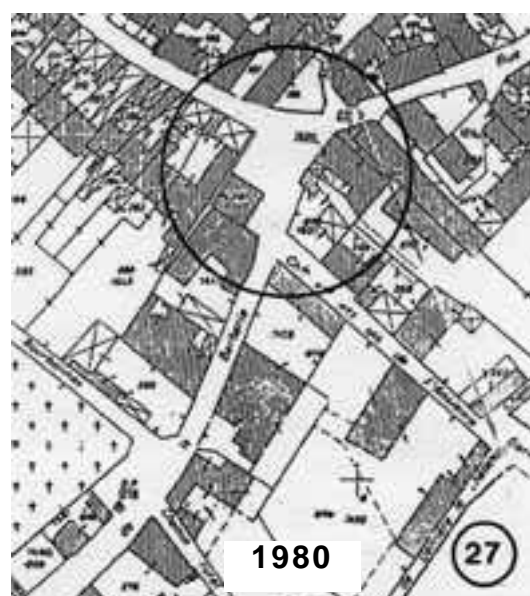
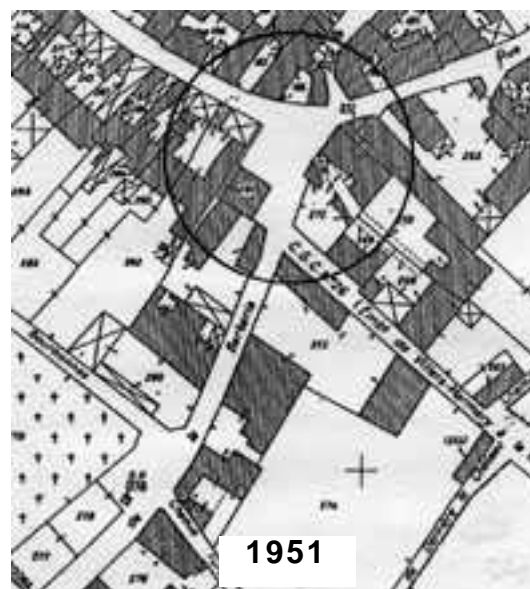
Où se rencontrer ? L'Homme (L'Être Humain dans sa généralité) habite un ensemble composé de maisons, rues, places et paysage. L'agglomération (maisons agglomérées) constitue donc le lieu de rencontre et d'échanges. Selon les siècles, ou les pays, les habitudes changent : les individus se voient dans la rue, au café, aux thermes, autour du puits, sur les marches de l'épicerie, ou chez soi. Toute modification du comportement humain au cours des siècles peut modifier le dessin d'un lieu de rencontre. Ainsi en est-il des places qui évoluent sur elles-mêmes et qui se différencient entre elles suivant l'époque de leur création. À chaque usage, sa forme.

On peut donc affirmer que les places publiques de Villers-Marmery, toutes différentes, ont leur propre histoire. Autrefois, au moins jusqu'en 1830, notre village ne possédait pas de place publique. Où les gens se rencontraient-ils alors ?

Depuis, en réponse à un besoin précis social ou économique, ou parce que l'occasion se présentait, la commune s'est aménagée des places. Cinq lieux au total, dont le nom évoque déjà une partie de leur histoire : Place de la Mairie, place de la République, place Marmery, place du Stade, et enfin la dernière de la liste, qui fut... la première place créée à Villers, attend toujours un nom, la "place devant le café". Après la lecture de son histoire, chacun pourra proposer un nom à l'équipe de rédaction du Villers-*infos*, afin de lui retirer son pseudonyme "Avenue de Champagne / rue Pasteur" qui lui va... comme un carrefour ! Avis aux amateurs.

La première place publique de Villers-Marmery

Sur le cadastre de 1830, au croisement de la rue de la Barbarie (chemin vicinal) et de la Grande rue, un élargissement de l'espace public forme l'embryon de la place. Elle n'existe réellement qu'à partir de 1891. Après l'impact du mouvement hygiéniste et la mise en place du plan d'alignement, et la même année que l'éclairage public au pétrole. En effet, «la commune achète à M. Victor Bourge un cellier qui est démolé en partie pour former cette place. Malgré son exigüité, elle rend des services : on y fait la fête patronale, la révision des chevaux, les déballages des marchands forains, etc.»**. Le reste du bâtiment existe encore, puisqu'après avoir servi de Salle de Réunions Publiques, puis de Salle des Fêtes, il sert aujourd'hui de remise à matériel pour les employés communaux. La place, quant à elle, joue surtout le rôle de carrefour et de zone de stationnement. Bien que, depuis peu, le stationnement étant réglementé, l'espace est moins encombré, les marchands ambulants le font revivre régulièrement ; le grand sapin de Noël y va aussi de sa guirlande, tous les ans. Finalement, cette place sans nom, connaît une certaine vitalité. Excentrée par rapport à l'ensemble du village, certes, elle est le lieu de rencontre de la population allant, à pied ou en voiture, vers les divers magasins et services réunis non loin de là : boulangerie, alimentation-épicerie,



bureau de tabac-presse-régie, la Poste, café-restaurant, cabine téléphonique. C'est aussi là que les bus, aux diverses destinations, s'arrêtent. Les jeunes et les moins jeunes bavardent :

- «Ah ! bonjour Alexandre, bonjour Jules»

- «Salut Gaston, à demain. Bonjour à la Centenaire !»

- «Tiens, tu r'gard'ras sur la page d'à côté, y'a son portrait quand elle était jeune»

Est-elle en bonne santé : trépas ou nouvelle jeunesse ? Bilan de 108 années : Rappelons que cette Dame est bordée au Sud par le noyau primitif du village, et calée au Nord par la première extension datée d'environ 1650. Pas d'aménagement ou de bouleversement notoire observé entre une carte postale ancienne "1900 " et l'aspect actuel : d'abord limité par de hauts murs sur le pourtour, peu à peu le regard s'enhardit dans les cours. Seules quelques vétustés ont été démolies, quelques façades restaurées ou repeintes. Est-ce à dire que l'usage de la place n'a pas fondamentalement changé entre 1891 et 1999 ? À part les chevaux vapeurs qui ont remplacé les chevaux à crottin et les jupes des ménagères plus ou moins longues suivant les époques, les allées et venues liées au commerce sont toujours d'actualité ; seule, la fête patronale a déserté pour rejoindre un autre lieu plus central et plus vaste. L'espace, initialement issu d'une volonté d'agrandir la rue, est-il toujours un lieu de rencontre à part entière ? ou devient-il peu à peu un espace résiduel que le flot de véhicules veut bien laisser ? Quelle surface tranquille est offerte aux piétons pour la petite discussion quotidienne : sur les trottoirs, ah ! oui, bien sûr.



À la prochaine...place !

ANNEXE :

les Flaveux = les bavards, en patois. Dans *"Le Parler champenois"* des vigneron marnais de Gustave Philipponnat. Rééd. 1979. Imp. Plantet à Ay.

* extrait de *"Pour une Anthropologie de la Maison"* de Amos Rapoport. Coll. Aspects de l'Urbanisme. Chez Dunod.

** extrait de *"Monographie de Villers-Marmery"*, A. Mignot, Lonce imp. à Reims, 1910.

LE CHERCHEUR D'EAU ABBÉ PARAMELLE (1790-1875) - SORCIER ou SAINT ?

par Ulrich ADAMS et Gert MICHEL (suite)

5 Son portrait

Il est sûrement intéressant de connaître aussi l'homme que fut Paramelle. De nombreuses coupures de presse datant des années 40 du siècle dernier nous ont été transmises. Il en cite certaines dans son livre, car il pense que "quelques-uns de ceux qui ne m'ont pas vu seront peut-être curieux de lire les portraits qui ont été tracés de moi dans quelques journaux, dont toutefois ils auront à retrancher plusieurs traits évidemment flattés" (Paramelle 1856:305).

Devant nos yeux, par une chaude journée de juin, à travers un département français poussiéreux et desséché, chevauche un homme de haute taille, robuste, vêtu de noir, sur sa tête un chapeau rond à larges bords, lisant son bréviaire. Il arrive à l'heure dite au lieu précis où l'attendaient déjà les "notables de la commune". Son Visage est franc et ouvert, son regard pénétrant, sa physionomie porte la marque de sa grande intelligence et de sa sincérité. "Il sourit avec bienveillance et s'empresse de déclarer aux habitants qui lui témoignent une flatteuse impatience, qu'il n'a pas le don des miracles, mais seulement un peu d'habitude à découvrir les moyens dont se sert la nature pour transporter et faire circuler les eaux recelées dans le sein de la terre". Et il leur montre alors l'emplacement où ils doivent creuser le puits. Sa modeste assurance correspond parfaitement à la simplicité de son habillement. Toute son apparence a quelque chose de la rudesse d'un montagnard, mais déplaît d'autant moins que, sous cette rustique enveloppe, on devine tout de suite la belle âme, l'esprit fin et délié de l'homme. Sa conversation n'est ni brillante ni recherchée ; en revanche elle est brève, lucide,

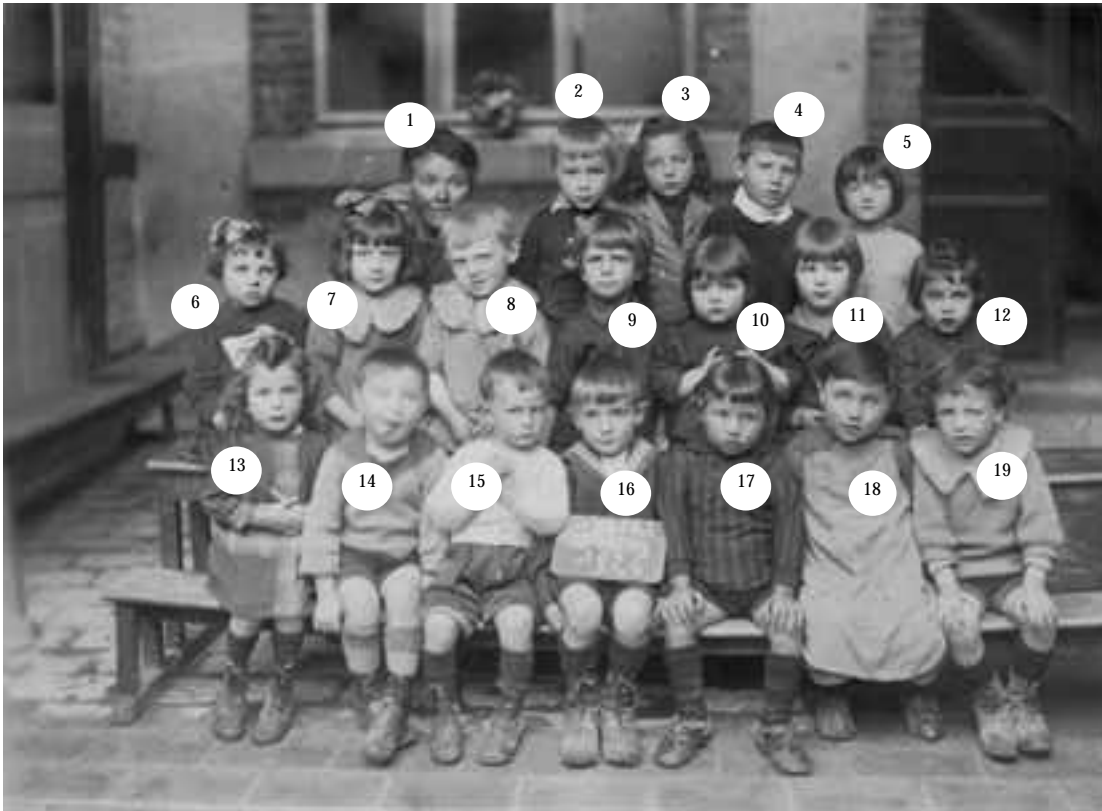
toujours utile et solide. L'Abbé Paramelle n'aime ni les phrases ni les phraseurs. C'est un grand événement quand, dans une nouvelle région manquant d'eau, on annonce l'arrivée de l'Abbé. On croit voir venir un envoyé de Dieu, un second Moïse, et la population accourt au devant de lui. On l'entoure, on l'examine, on l'interroge. Est-ce un sorcier ou un saint ? Il reste impassible : Paramelle a les pieds sur terre. Son regard scrutateur erre sur le pays et enregistre en lui-même sa morphologie et sa végétation. Il étudie aussi la surface du terrain, il l'évalue, pourrait-on dire, d'un coup d'oeil. Il désigne même, de loin, l'emplacement d'une source, son volume, et cela avec une précision si étonnante qu'on pourrait le prendre pour une sorte de devin.

Voici, pour terminer, un article du journal "Le Spectateur de Dijon" du 12 mai 1849, que Henry Darcy a probablement lu aussi. "Sous l'allure simple et ouverte de Monsieur l'Abbé Paramelle, se décèle facilement une intelligence vaste et profonde, bien qu'il se compare lui-même modestement à un roseau fragile. Sa conversation témoigne d'un esprit cultivé, non pas seulement en ce qui concerne l'étude de la géologie, mais en de nombreux autres domaines scientifiques.- Il a beaucoup lu et beaucoup retenu... Sa frugalité va si loin que pour lui le manger et le boire ne font pas partie de ses activités vitales. L'élément principal de son caractère c'est son amour de la vérité ; il peut se tromper, mais jamais il ne trompera les autres sciemment".

à suivre...



IMAGE DU PASSÉ... la réponse !



- 1 Mama Jacquemart
- 2 Louis Tupenot
- 3 Gaëtan Longis
- 4 Henri Guillaume
- 5 Pierrette Adnet
- 6 Céleste Varnet
- 7 Suzanne François
- 8 André François
- 9 Abel Lascoux
- 10 Simone Lascoux
- 11 ?
- 12 Isabelle Longis
- 13 Lilianne Kempen
- 14 Robert Cheminon
- 15 Yvon Devavry
- 16 Marcel Roy
- 17 Désiré Loncle
- 18 André Varnet
- 19 Jean Uzac

Les noms mentionnés ici sont le fruit de la recherche de quelques villériots intéressés par la question...

LE CALENDRIER

Dimanche 21 novembre 1999 à 10h30, salle polyvalente :
Assemblée Générale du Club des Anciens ;
Repas à 12h30 ;
Spectacle à 16h00 avec le quadrille des lanciers de Reims.

Dimanche 28 novembre 1999 à partir de 14h00, salle polyvalente :
Loto annuel des écoles ;

Mardi 30 novembre 1999 à 14h00, salle polyvalente :
Assemblée Générale de l'A.S.A.
Ordre du jour :
vote du programme de travaux et du montant de la taxe à l'hectare.

Dimanche 9 janvier 2000 à partir de 15h00, salle polyvalente :
Galette des Rois avec le Club des Anciens.

LES MONSTRES Calendrier 1999

- le 26 novembre

EN BREF...

• DE NOUVEAUX BOULANGERS

M. et Mme JACQUIN ont quitté la Meuse pour venir s'installer à Villers Marmary.

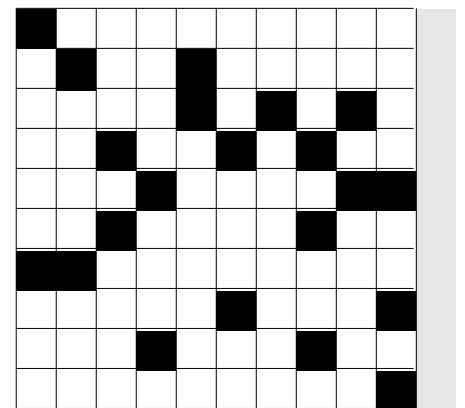
La spécialité "maison" à découvrir d'urgence : le Mirbel, à base de mirabelles, de crème pâtissière et de meringue.

Les amateurs de pains qui sortent de l'ordinaire apprécieront sûrement le pain spécial "multicéréales" aux 11 céréales ainsi que l'original pain aux orties et aux graines de potiron...

Bienvenue dans notre commune à ce jeune couple bien sympathique.



Solution des mots-croisés



• LISTES ÉLECTORALES

Les inscriptions des nouveaux habitants se feront en Mairie jusqu'au 31 décembre, délai de rigueur.

• BRÛLAGE

Il est rappelé que la place de l'ancienne décharge sert uniquement au brûlage d'objets en bois.

Le dépôt de gazon, de déchets divers, ou encore le brûlage d'objets en matière plastique sont rigoureusement interdits...